

PRÉSIDENTENCE

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par

N° 4536-2017/2-
ACTS/DENV

Nouméa, le - 8 FEV. 2017

Le Président,

à

Monsieur André BEAUVOIS
SURFACES VERTES PROPRES MANA
Lot 115 – ZI NORMANDIE
98800 NOUMEA CEDEX

LRAR n° RA 02 915 868 5 NC

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, l'arrêté n° 481-2017/ARR/DENV du - 8 FEV. 2017 ordonnant la suspension d'activité et imposant à la société SVP MANA des mesures d'urgence de protection de l'environnement au droit de son installation sise lot 115 de la zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation
Le directeur de l'environnement

Jean-Marie LAFOND

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Tél : 20 34 46 – Fax : 20 30 06

*Bureau des Installations classées pour la
Protection de l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

(à retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus)

Je soussigné(e), Monsieur André BEAUVOIS, en qualité de gérant de la société SURFACES VERTES PROPRES MANA,

accuse réception de l'arrêté n° 481-2017/ARR/DENV, daté du ... 8 FEV. 2017..., ordonnant la suspension d'activité et imposant des mesures d'urgence à la société SVP Mana, sise lot 115 de la zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa.

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

A _____, le _____

Signature